

La Lorraine d'Ancien Régime



L'espace lorrain est caractérisé sous l'Ancien Régime par son morcellement.

Les duchés de Bar et de Lorraine sont réunis en 1485 ; leurs territoires, étroitement imbriqués, comptent de nombreuses enclaves. Les évêques de Metz, Toul et Verdun conservent des temporels indépendants, eux-mêmes morcelés, hérités de la période impériale. À ces entités s'ajoutent des principautés indépendantes et des enclaves étrangères innombrables.

Pays d'« entre-deux », la Lorraine devient un enjeu pour le royaume de France. Sa souveraineté sur la rive gauche de la Meuse (le « Barrois mouvant ») est reconnue dès 1301 ; il obtient au début du XIV^e siècle la prévôté de Vaucouleurs. En 1552, par son « Voyage d'Allemagne », Henri II conquiert les temporels des évêchés de Metz, Toul et Verdun (les Trois-Évêchés). Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les duchés de Lorraine et de Bar sont occupés et administrés à plusieurs reprises par la France.

Le rattachement définitif de ces duchés est acquis en 1737, quand le duc François III, époux de l'héritière de l'Empire d'Autriche Marie-Thérèse, les échange contre la Toscane. Ses possessions lorraines sont attribuées à titre viager à Stanislas Leszczyński, roi de Pologne et beau-père du roi Louis XV. Après le rattachement officiel à la mort du roi-duc (1766), l'administration française se moule dans le cadre ancien : on y distingue encore clairement les Trois-Évêchés de l'ancienne Lorraine ducale.

Le coin du cartographe

La dimension politique de la carte est renforcée par la présence de symboles de pouvoir annexés dans les cartons, les légendes, sur le fond même de la carte ou en tant qu'éléments libres de décoration. Ils consistent en des symboles de majesté (couronne, sceptre), couplés aux vertus princières (instruments scientifiques vus comme allégories du « monarque éclairé »), mais aussi en des identifiants dynastiques (fleur de lys, croix de Lorraine) légitimant l'exercice d'un pouvoir.

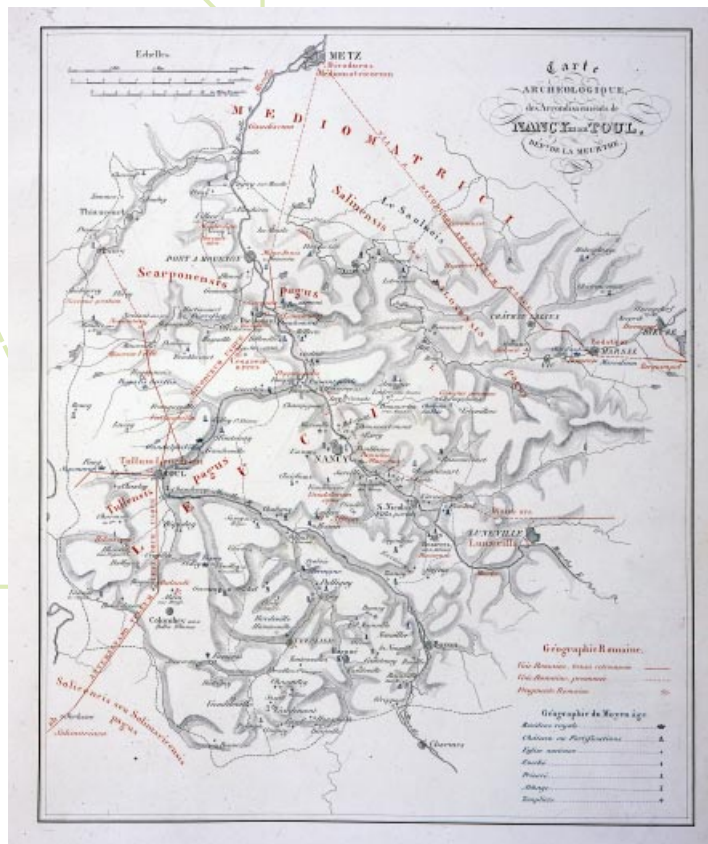


La Lorraine, par Le Rouge, Paris, 1743. Papier, 24,5 x 34 cm. Pour rendre clairement compte de la mosaïque territoriale lorraine, la carte de Le Rouge est rehaussée de couleur : les duchés sont figurés en jaune (Bar) et en rose (Lorraine), les temporels des évêchés en vert (Verdun, Toul) et en bleu (Metz). Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 494.



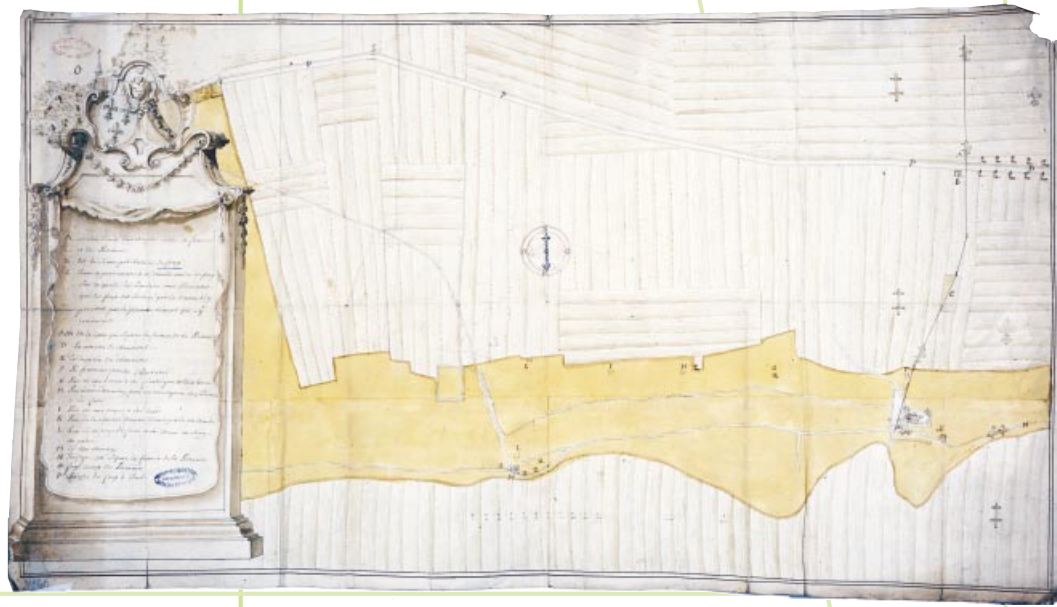
« Carte archéologique des arrondissements de Nancy et de Toul, département de la Meurthe », dans *Statistique monumentale. Atlas : arrondissements de Toul et de Nancy*, par E. Grille de Beuzelin, Paris, 1837. Papier, 55 x 36 cm.

À partir du XVIII^e siècle, la carte devient un outil pour l'historien, qui lui permet de situer dans l'espace des faits historiques comme, ici, l'occupation humaine depuis l'Antiquité. Le territoire de la Lorraine actuelle est occupé à la conquête romaine par les peuples gaulois des Médiomatrices (dont la capitale est Metz) et des Leuques (dont la capitale est Toul) : ces « cités » sont reprises dans la géographie des évêchés, le Verdunois étant détaché des Médiomatrices au cours du IV^e siècle. La Lorraine naît aux temps carolingiens : elle tire son nom du « royaume de Lothaire », arrière petit-fils de Charlemagne, vite appelé « Lotharingie ». En 965, après bien des vicissitudes, la Lotharingie est divisée en deux duchés, dont la partie méridionale, qui correspond à la Lorraine d'aujourd'hui, reste durablement dans l'orbite germanique. La Lorraine est le théâtre de la mutation féodale qui voit les seigneurs s'emparer du pouvoir local et conduit au morcellement politique et à la prolifération de châteaux. C'est à cette époque que naît Nancy, ville neuve sans passé antique ; elle se développe autour du château fondé par le duc Gérard d'Alsace au cours du XI^e siècle. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, P^o N 11/1.



Carte des limites de Lorraine et de France dressée à la suite d'une enquête administrative sur les territoires de Foug, Grandmesnil et Écrouves. 1725. Papier, 61,5 x 109,5 cm. La carte, document graphique représentant un territoire, revêt un aspect politique essentiel. Les territoires des Trois-Évêchés constituent autant d'enclaves françaises en Lorraine dont les limites, imprécises, engendrent de nombreuses tensions au sujet des droits domaniaux et seigneuriaux. Ces conflits sont réglés autant que possible par des commissions franco-lorraines qui mènent des enquêtes et produisent

des rapports d'expertise, souvent accompagnés de cartes. Les limites retenues aux abords du lieu-dit le Moulin de Choatel sont de deux ordres : une limite naturelle (le cours du ruisseau Ingressin), et une limite artificielle, matérialisée sur le terrain par des bornes. Le partage territorial reçoit un symbole marquant : demi-fleur de lys pour le royaume, demi-croix de Lorraine pour le duché. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 198.



Forêt de Pavennelle

Villers-en-Haye

Vallée de l'Arche (sans le Nord)

Vallée de la Meuse (direction de Metz)

Cité de Marsson

Bois de la Citra

